

Rapport sur la situation en matière de développement durable

2016

>Ville d'Annecy



Introduction

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit **aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants** d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Cet exercice complexe, réalisé annuellement depuis 2011 pour la commune déléguée d'Annecy, se doit de concilier des éléments d'ordre technique, qui décrivent en détail les activités des services municipaux et la dynamique insufflée par la Ville sur son territoire, et une présentation facilitant la lecture du rapport et la diffusion des informations contenues au plus grand nombre. Partant de ce constat, les rapports proposés depuis la première édition par la commune déléguée d'Annecy ont présenté des **formes différentes mais complémentaires**.

Pour la rédaction du premier rapport sur la situation en matière de développement durable de la Commune nouvelle d'Annecy, il a été décidé de **recueillir l'ensemble des actions menées par les communes déléguées** en lien avec les enjeux énergétiques et environnementaux.

Ainsi, le présent rapport sert de **photographie reflétant l'exhaustivité** des actions menées au sein de la collectivité et sur le territoire de chacune des six communes historiques. Les actions portées par chaque commune sont décrites selon plusieurs thématiques : planification territoriale, performance énergétique (patrimoine municipal, organisation interne et sur le territoire), mobilité et transports, nature en ville et sensibilisation, concertation et vie économique.

Il n'est pas proposé, pour cette édition qui s'attache surtout à faire un point d'étape sur les actions réalisées, de synthèse partagée ou de synergie entre les communes. Ce travail sera conduit progressivement. Par ailleurs, un tableau récapitulatif permettra dans les éditions à venir de suivre plusieurs dizaines d'indicateurs chiffrés.

COMMUNE EN CHIFFRES NOUVELLE

DONNÉES INSEE :
POPULATIONS MUNICIPALES
AU 1^{ER} JANVIER 2013

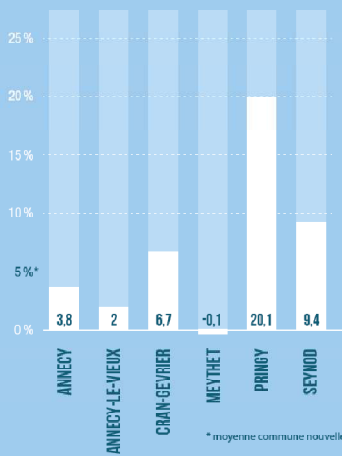
4,74 KM²
3 585 HAB./KM²

17 859
HABITANTS



CRAN-GEVRIER

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
ENTRE 2008 ET 2013



PRINGY

8,99 KM²
450 HAB./KM²

4 258
HABITANTS



MEYTHET

3,26 KM²
2 565 HAB./KM²

8 531
HABITANTS



ANNECY-LE-VIEUX

17,76 KM²
1 182 HAB./KM²

21 056
HABITANTS



ANNECY

16,01 KM²
3 732 HAB./KM²

54 087
HABITANTS



SEYNOD

19,12 KM²
981 HAB./KM²

20 209
HABITANTS



COMMUNE NOUVELLE



126 000
HABITANTS



+5 %
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
ENTRE 2008 ET 2013



70 KM²
1 746 HAB./KM²

AGENCE CSD3

126 000

habitants sur 70 km² soit une densité de
1 800 habitants/km²

6^{ème}

ville de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

29^{ème}

Ville de France

398 m

Altitude minimum
(dans le lit du Fier)

1161 m

Altitude maximum
(Mont Veyrier)

12 245

établissements d'activité
économique
(activités marchandes hors
agriculture)

44

hôtels d'une capacité
totale de 1887 chambres

1 418

créations d'établissements
en 2015
principalement dans les
secteurs des services et du
commerce agriculture

Actions communales en matière de développement durable

- > Annecy
- > Annecy-le-Vieux
- > Cran-Gevrier
- > Meythet
- > Pringy
- > Seynod

Annecy

> 1250 agents municipaux / 54 087 habitants / 16,01 Km²

A. Planification territoriale

La Ville d'Annecy présente l'atout de disposer d'un **engagement historique** et reconnu dans le développement durable, formalisé par l'approbation de plusieurs documents de programmation :

- Réalisation d'un **Agenda 21** communal en 2007 ayant fait l'objet d'une évaluation en 2013, dont la première concrétisation est la campagne de thermographie aérienne pour détecter les bâtiments les plus déperditifs en énergies.
- Signature de la **Convention européenne des Maires** dès 2009.
- Elaboration d'un **Bilan Carbone® Patrimoine et services** en 2010 (ayant fait l'objet d'un groupement de commande avec les services de la C2A et d'autres communes) et d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) approuvé en mars 2012.
- Association avec la C2A lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS (**Territoire à énergie positive**) conjointement avec le Parc naturel des Bauges et Chambéry Métropole.
- Reconnaissance **Cap Cit'ergie** par l'ADEME pour valoriser les actions d'Annecy en matière de réduction des consommations d'énergie, de promotion des énergies renouvelables et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, à fois sur son patrimoine et sur son territoire.

Annecy a approuvé son **Plan local d'urbanisme** (PLU) révisé fin 2016 qui a fait l'objet d'un rapport environnemental poussé. Il regroupe plusieurs OAP (orientations d'aménagement et de programmation), notamment « densité et rénovation énergétique ».

Annecy accompagne la rénovation énergétique des copropriétés au travers du Programme d'intérêt général « **J'éco rénove ma copro !** ». Cet accompagnement se fait à la fois par la mise à disposition d'une équipe dédiée de conseil (Act Habitat - SoliHa, bureau d'études pour la réalisation des audits énergétiques, techniciens municipaux) et l'attribution de subventions (individuelles en fonction du niveau de ressources des copropriétaires éligibles et collectives au syndicat des copropriétaires).

Aujourd'hui ce sont plus de 130 copropriétés inscrites dans le programme. Une quarantaine d'entre elles ont bénéficié d'un audit énergétique. Ce sont également près de 120 000 € de subventions d'ores et déjà engagés pour la rénovation de 3 copropriétés comptant au total 101 logements.

B. Performance énergétique

1 Patrimoine communal

Un **suivi régulier et un bilan énergétique** détaillé des consommations de fluides (chauffage, électricité et eau) sont réalisés dans l'ensemble des bâtiments municipaux. Par ailleurs, des audits énergétiques poussés sur l'hôtel de ville, le parc des services techniques et l'école des Romains permettent de mieux estimer les consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet imputables à ces bâtiments ainsi que les travaux de rénovation nécessaires et les temps de retour sur investissements. Ainsi, il a été fait le choix, pour conduire la rénovation du groupe scolaire des Romains d'adhérer à la SPL OSER (société publique locale régionale).

Par une meilleure rationalisation de son **éclairage public** (remplacement de lampadaires peu performants, baisse d'intensité en milieu de nuit et réduction de la durée d'éclairage), la Ville a diminué fortement sa consommation d'énergie en passant en 20 ans de 7,7 à 4,2 millions de KWh. Cette économie correspond à la consommation annuelle d'électricité de 520 foyers.

La Ville d'Annecy finalise la construction du **futur centre horticole** qui ouvrira prochainement. Ce nouvel équipement municipal répondra aux normes exigeantes du label HQE (haute qualité environnementale). Compact (élément essentiel en termes d'inertie thermique), le bâtiment de 5700m² accueillant les serres sera chauffé par du bois. Des panneaux solaires permettront de produire de l'eau chaude, la pluie tombée sur la toiture sera récupérée puis filtrée avant de servir à l'arrosage... Particulièrement moderne, le système de régulation de la chaleur, de l'arrosage et de l'aération sera entièrement automatisé. Plusieurs climats différents seront reproduits à l'intérieur de ces serres afin de les adapter aux besoins spécifiques de chaque culture.

Cet équipement municipal aura une portée pédagogique, en recevant le public, notamment scolaire. Une **serre pédagogique**, ainsi qu'un espace extérieur, seront d'ailleurs créés pour accueillir le public et transmettre les techniques, savoir-faire et connaissances horticoles des jardiniers municipaux, notamment lors des journées portes ouvertes qui se tiendront chaque printemps.

2 Organisation interne

La collectivité compte parmi son personnel **plusieurs agents** spécifiquement dédiés aux questions liées à l'énergie et à la protection du climat : gestion de l'énergie et des déplacements, conseils en matière de construction, rénovation des bâtiments de la collectivité, mesures de consommation et de suivi, mise en œuvre de systèmes de gestion énergétique, actions sur la thématique de la mobilité...

Par exemple, un poste de référent énergies / fluides a été créé il y a près de 5 ans au sein du service bâtiments de la Ville pour assurer un suivi précis des consommations

énergétiques et améliorer leurs performances. Une équipe de chauffagistes assure la maintenance quotidienne des système de chauffage dans les bâtiments communaux et notamment les 10 écoles de la ville.

Un réseau d'agents référents s'était constitué en 2009-2010 pour rédiger le **guide de l'éco agent** (collecte du papier, des piles, rationalisation des impressions...) et la charte des achats durables. Aujourd'hui, près de 60 % des marchés publics conclus contiennent une clause de développement durable.

Plusieurs exemples montrent la contribution à une **politique d'achats durables** : produits papetiers plus respectueux de l'environnement, recours à des travailleurs en situation de handicap, intégration de clauses et critères environnementaux dans l'achat de denrées alimentaires, revente de matériel réformé (véhicules principalement)...

Des actions de **sensibilisation aux gestes économes** (Les « P'tits déj' énergie ») ont été dispensées par Prioriterre auprès de 250 agents environ en 2010.

3 Sur le territoire

Après 50 années de fonctionnement, la **chaufferie de Novel** a été déconstruite en début d'année 2014 et a été remplacée ensuite par une nouvelle chaufferie bois, un projet novateur et de haute performance. Celle-ci, mise en service début 2015, permet de réduire de 85 % les émissions de gaz à effet de serre en passant de l'utilisation exclusive d'énergie fossile (gaz naturel) à **l'utilisation du bois local** complétée par 15 % de gaz naturel. Ce réseau de chaleur concerne actuellement 2 500 logements et 15 équipements publics, ce qui représente quelques 210 000 m² chauffés et alimentés en eau chaude. D'ici quelques années, le doublement du réseau permettra de desservir 1 500 logements supplémentaires.

Les grands principes de **l'éco quartier Vallin-Fier**, en entrée Nord de la commune, sur une emprise foncière globale de 17 hectares environ (ancienne friche industrielle), reposent sur la priorité donnée aux espaces verts (structuration par une coulée verte) et la limitation d'accès aux voitures avec notamment la construction d'un parking silo en bordure. Sur les 1100 logements construits à terme, dont 30 % des logements sociaux, 300 sont déjà livrés. Un équipement public dédié à l'enfance, labellisé Minergie-P est ouvert depuis la rentrée scolaire 2013. Une salle de convivialité a également été inaugurée au nord de l'éco-quartier. Un parc public (le square Louise Michel) est aménagé au cœur de l'ensemble d'immeubles qui vient d'être livré.

En matière d'énergies renouvelables, **plusieurs études de potentiel d'énergies renouvelables** ont été menées sur le territoire annécien. On citera notamment l'évaluation du potentiel de production d'énergie hydroélectrique sur le Thiou ou encore l'étude de faisabilité d'une « boucle d'eau » visant à utiliser l'eau du lac pour climatiser des bâtiments à proximité. Par ailleurs, la Ville a, depuis 2007, subventionné l'installation de plus de 200 m² de panneaux solaires pour des particuliers.

Pour aller plus loin, Annecy a réalisé en 2016 un **cadastre solaire** pour identifier le potentiel théorique de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics et d'entreprises ainsi que des immeubles d'habitation. Un cadastre de végétalisation permet également de répertorier les toitures terrasses les plus propices à l'apport d'un couvert végétal.

C. Mobilité et transports

Côté vélo, la collectivité a créé un **réseau cyclable important**, maillé et attractif sur l'ensemble de son territoire (33 km d'itinéraires cyclables, près de 3000 stationnements vélos). Pour exemple, une analyse et une démarche de suppression des points noirs dans le réseau cyclable ont été conduites en lien avec les associations de cycliste comme Roule & Co. Par ailleurs, il s'agit de réaliser des aménagements cyclables pour faciliter l'insertion des cyclistes dans la circulation : sas vélos, matérialisation des « *tourne à droite vélo* » possibles dans les carrefours à feux...

Le dispositif "Annecy à pied, ça marche !" présente la **marche à pied** comme un "mode de déplacement à part entière" à partir de 13 endroits clés de la ville et grâce à la signalétique pour y accéder. L'an dernier, le **réseau piétonnier** à proximité directe de la vieille ville (rues Filaterie, JJ Rousseau, du Lac) s'est étendu.

Annecy, comme les communes avoisinantes, s'inscrit également dans le **schéma Nature en ville** dans le cadre du projet Agglo 2030. Il s'agit d'assurer le maillage entre nature et mode doux par une complémentarité des sentiers de randonnées sur le territoire des 13 communes de la Communauté d'agglomération.

La Ville a délégué la compétence IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) au SYANE (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour le **déploiement de bornes de recharges** pour véhicules électriques. Plusieurs bornes électriques sont installées dans le canal du Vassé pour recharger les batteries de petits bateaux et barques de faible puissance. Le territoire communal compte 6 places dédiées à l'autopartage avec Cité Lib.

De nombreuses actions sont proposées dans le cadre d'un **plan de déplacements des agents** municipaux : flotte de vélos et de véhicules électriques (voiture - 11% du total - et vélo), inscription à la plate-forme de covoiturage du conseil départemental de Haute-Savoie, remboursement d'une partie de l'abonnement de transports en commun (une centaine de bénéficiaires), garage à vélo sécurisé...

D. Nature en ville

Avec plus de **19 ha** de parcs, jardins et squares, soit 17 % des espaces verts urbains annéciens, les actions promues par la Direction Paysage, biodiversité et espaces verts sont très nombreuses. On retiendra entre autres la politique zéro phytosanitaires, les 20 ruches

et 5 refuges LPO (ligue de protection des oiseaux), les jardins en ville, la gestion différenciée, la labellisation Fleur d'or en 2015 pour le fleurissement ou encore l'accompagnement des associations locales (Incroyables comestibles, Fermaculture, ISETA, FRAPNA...).

La pratique de **gestion différenciée des espaces verts** a été généralisée en 2013. Il s'agit de prodiguer le bon entretien au bon endroit au bon moment.

Par ailleurs, un **observatoire de la biodiversité** a permis de répertorier les espèces présentes à Annecy sous forme de bio-indicateurs et d'évaluer l'impact positif des techniques d'entretien sur le développement de la biodiversité urbaine. Plusieurs "sites tests" sont déterminés et un inventaire de la faune et de la flore a été réalisé sur chacun d'entre eux (oiseaux, papillons, insectes, orthoptères, libellules mais aussi mesure de l'activité du sol : vers de terre, flore microbienne...).

Les résultats de l'observatoire montrent très clairement l'existence d'un **gradient de biodiversité** en fonction du niveau d'entretien des espaces : moins on intervient, plus faune et flore se développent.

Depuis 2011, plus **aucun produit phytosanitaire** n'est appliqué sur les espaces publics, y compris les cimetières gérés par la Direction Paysage, Biodiversité et Espaces verts. La Ville d'Annecy a signé en 2014 la « Charte régionale d'entretien des espaces publics » avec un programme « Zéro pesticide ». Les agents municipaux utilisent désormais le désherbage manuel ou thermique. Chaque année, Annecy participe à la Semaine nationale pour les alternatives aux pesticides.

Depuis 2010, Annecy, en partenariat avec l'ISETA (lycée agricole de Poisy), a installé **20 ruches** réparties sur plusieurs sites : les Îles, le jardin du Manoir de Novel, les Puisots et la préfecture. Miels et pollens sont ainsi analysés pour en tirer quelques indicateurs sur la diversité floristique, le suivi des produits phytosanitaires. Les résultats attestent de l'absence de traces d'insecticides, fongicides et herbicides dans les échantillons analysés.

La Ville a inauguré au printemps 2015 un sixième site d'une trentaine de **jardins potagers** avenue de France dans le quartier de Novel. Au total, ce sont près de **150 parcelles** qui sont aujourd'hui cultivées par des jardiniers amateurs selon les principes d'éco jardinage. Le jardin du Manoir de Novel et deux des « jardins en ville » (aux Fins et rue de la Solidarité) ont obtenu le label Ecojardin. Ce label certifie, pour une durée de 3 ans, la mise en œuvre de principes durables et écologiques au sein de ces jardins : gestion de l'eau, biodiversité, gestion du sol, actions envers les publics.

L'association « Fermaculture » propose le projet d'installation d'une « **Ferme urbaine** » sur le terrain municipal de Sacconges en face du centre équestre de Moulin Rouge, lui-même appelé à évoluer. L'objectif serait de créer un lieu expérimental de permaculture, basé sur le respect des équilibres naturels et les **principes d'agro-écologie**. Ce lieu serait ouvert à des visites pédagogiques et aurait pour vocation de créer un lien social fort et permettre des actions de réinsertion.

E. Sensibilisation, concertation et vie économique

La Ville conduit de **nombreuses opérations de sensibilisation** au grand public sur le thème de l'énergie : défi Familles à énergie positive, manifestations dans le cadre de l'opération « Ville des Alpes de l'année », actions de lutte contre la précarité énergétique et réalisation de diagnostics à domicile...

A ce titre, les assistantes sociales ont été formées aux notions de **précarité énergétique** par Prioriterre. Des actions collectives sont menées régulièrement pour répondre au mieux aux besoins du public bénéficiaire. Plusieurs actions de sensibilisation à l'énergie et au tri des déchets ont été proposées aux **locataires des logements sociaux** nouvellement livrés labellisés « bâtiment basse consommation BBC » pour mieux comprendre les spécificités d'usage à adopter dans ce type de constructions.

Comme chaque année depuis 2007, Annecy organise une **semaine du développement durable** avec différentes animations événementielles et le village du développement durable rassemblant une trentaine d'exposants locaux.

À Annecy, les efforts menés dans le domaine du **gaspillage alimentaire** ont permis d'obtenir des résultats environ 6 fois inférieurs à la moyenne nationale relevée dans les écoles primaires. La part de produits issus de **l'agriculture biologique et/ou locale**, très dépendante des conditions météorologiques, se situe chaque année entre 15 et 20 %.

Pour construire son Agenda 21, la Ville d'Annecy a engagé une démarche de partenariat avec la société civile. Ultérieurement, dans le cadre du PCET, la Ville a mis en place le **Club Climat** qui constitue une instance de partenariat regroupant une soixantaine d'acteurs locaux (entreprises, associations, habitants volontaires et élus du conseil municipal). Le Club se compose de 3 commissions thématiques (déplacement et mobilités douces, sensibilisation des acteurs et éco-consommation, réhabilitation thermique et construction performante) auxquelles s'ajoute une commission dédiée spécifiquement aux entreprises depuis 2016.

Le Club est devenu en 2016 le **Club Air Climat du Grand Annecy** en fusionnant avec le Comité d'orientation de la qualité de l'air de l'agglomération annécienne.

Un **blog dédié** compile l'ensemble des travaux effectués au sein du Club climat ainsi que les éditions précédentes des rapports annuels de développement durable : www.club-climat.annecy.fr.

Annecy-le-Vieux

> 300 agents municipaux / 21 056 habitants / 17,76 Km²

A. Planification territoriale

Le **PLU** d'Annecy-le-Vieux date de 2012 et a été mis en révision en 2014. Il est en cours d'arrêt. Le PADD (**plan d'aménagement et de développement durable**) dresse plusieurs ambitions d'un urbanisme durable autour de quatre orientations et une volonté d'équilibre global entre les 3 composantes de la commune. Une analyse paysagère et environnementale poussée a été menée dans ce cadre.

Le territoire de la commune est composé d'un tiers de **forêt**, d'un tiers d'**espaces agricoles** et d'un tiers de **secteur aménagé dense**. L'ensemble des secteurs « plats » sont déjà bien pourvus en réseaux divers et tous raccordés au réseau d'assainissement collectif (100% séparatif). L'enfouissement des réseaux est aujourd'hui quasiment finalisé.

La Ville s'est construite récemment. En effet, la plupart des **copropriétés** datent des années 1980 et 2000. L'objectif est de tenter de répondre aux obligations réglementaires nationales en permettant la construction de logements à l'intérieur du tissu construit à ce jour, sans empiéter sur les terres agricoles. La densification urbaine est prévue sur le bas de la commune en continuité avec Annecy où les réseaux existent. Le bâti neuf doit respecter les dernières réglementations, notamment thermiques, nationales.

La Ville pratique peu la maîtrise publique des opérations d'aménagement. Par contre, elle met en œuvre de nombreuses OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

La Ville a privilégié volontairement des **actions concrètes** plutôt que l'établissement de rapports ou de dossiers de type Agenda 21. Chaque dossier structurant a eu cette analyse environnementale.

B. Performance énergétique

① Patrimoine communal

Le **suivi des consommations de fluides** se fait avant tout selon une gestion comptable (sur factures) et non par un suivi des consommations en temps réel. La commune attend donc beaucoup du déploiement des compteurs communicants pour offrir cette faculté de suivi quotidien et de mobiliser les utilisateurs des sites à cette auto surveillance.

Néanmoins, une campagne de sensibilisation de la consommation d'eau par les gestionnaires de site a été faite à l'issue de l'installation d'équipements hydroéconomiques.

Les **principaux bâtiments municipaux** sont relativement récents : Espace Rencontre en 2000, Espace sports aux Glaisins en 1995, immeuble d'habitation des gendarmes en 2012 (label BBC - bâtiment basse consommation). A contrario, le groupe scolaire des Pommaries date des années 1970 et représente un gros poste de consommation énergétique. L'objectif était, par des travaux de rénovation importants, de le rendre exemplaire dans les six ans à venir. Deux écoles de 1987 et 1990 bénéficient depuis leur construction d'une isolation par l'extérieur. Un audit énergétique global a été réalisé avec le SYANE en 2012 sur 37 bâtiments, en plus des DPE (diagnostic de performance énergétique).

Pour les **projets neufs**, on note une ambition en matière de limitation drastique de la consommation énergétique. Côté énergies renouvelables, les vestiaires du terrain de foot sont équipés de chauffe-eau solaire et la résidence de personnes âgées est chauffée par une chaufferie biomasse (équivalence BBC).

L'examen des situations des divers bâtiments communaux conduit à des **propositions de reconstruction** intégrant également les autres réglementations (accessibilité, sécurité...). Ainsi, les travaux d'entretien de la crèche « Souris verte » se sont traduits en 2010 par un traitement des ponts thermiques. Pour la crèche du Petit Brogny, qui date de 2012, la Ville a bénéficié de l'accompagnement de Prioriterre pour viser le label HQE (cible énergie et produits de construction respectueux de la santé des utilisateurs). Le bâtiment de l'Espace culturel (ex MJC) construit en 1990 fait actuellement l'objet d'un programme de requalification d'usage qui intègre les volets énergies, accessibilité, enveloppe du bâti, chauffage, refroidissement. Un système de **sondes géothermiques** a été retenu suite à un appel à projet du SYANE et un forage de reconnaissance, prometteur, a été conduit en phase diagnostic.

Le territoire compte **2960 points lumineux** correspondant en 2014 à une consommation annuelle de 1 663 000 kWh, soit 205 400 €. Pour réduire les consommations, des ballasts avec abaisseurs de tensions à l'allumage raccordés à des horloges astronomiques ont été installés pour permettre une commande optimisée de la période d'éclairage. Des lanternes LED remplacent les lanternes les plus énergivores. Un suivi des abonnements selon la puissance souscrite est également assuré.

2 Organisation interne

Deux **actions de sensibilisation des agents municipaux** à la maîtrise de l'énergie ont été réalisées dernièrement grâce à l'accompagnement pendant un an d'un prestataire, suite à un recensement des bâtiments les plus énergivores. Au total, 80 personnes ont assisté aux séances de sensibilisation.

Le **bilan carbone Patrimoine et services** a été réalisé en 2010 (groupement de commande avec d'autres communes) mais le plan d'actions n'a pas été mis en œuvre.

En matières d'**achats publics responsables**, la Mairie propose un lot réservé au marché de fournitures au bénéfice d'associations de personnes handicapées. L'entreprise d'insertion Passage assure l'entretien de la plage.

Un groupe de travail « Transition énergétique » réunit l'adjoint aux finances, le premier adjoint, le conseiller municipal délégué à la transition énergétique et les services municipaux. Il est notamment chargé de proposer des **actions « transition énergétique »** et un budget.

Au regard des dates de construction de bâti d'Annecy-le-Vieux, il n'a pas été jugé opportun de s'engager auprès du patrimoine bâti privé.

3 Sur le territoire

La collectivité délègue directement la **concession de gaz** à GrDF et en assure un suivi lors de rendez-vous réguliers. Le SYANE assure la concession pour **l'électricité**.

Le réseau gaz d'Annecy-le-Vieux est performant (60 Km de réseau de gaz pour 80 Km de voies publiques et privées). Le développement de ce réseau a été motivé à l'époque pour lutter contre le risque de fuites de fuel qui parvenaient au lac.

Sur le territoire, se situe l'**usine des eaux** de la Tour. L'augmentation de ses capacités va conduire à une nouvelle autorisation préfectorale qui aura une conséquence sur la prise en compte des risques de pollution par les réseaux de ruissellement.

Le territoire ne dispose pas de réseau de chauffage urbain.

On note plusieurs demandes de **forages géothermiques** de quelques particuliers, de permis de construire pour des maisons passives voire bioclimatiques, ainsi que des demandes d'installations de panneaux solaires. Il n'y a pas de suivi des installations d'énergie renouvelable sur le territoire.

C. Mobilité et transports

La Ville a transféré la **compétence IRVE** au SYANE avec l'objectif d'installation de bornes de recharge électrique au parc des Glaisins, sur le parking d'Albigny aux abords du pôle d'échange bus Vignières Pommaries. Il y a déjà sur le territoire 7 bornes électriques répondant à une forte demande des habitants. On compte également 8 bornes de recharge pour bateaux électriques au port de plaisance.

On compte 5 **véhicules électriques** sur la quarantaine de véhicules de la flotte municipale ainsi que plusieurs vélos à assistance électrique. Trois sites de recharges pour ces véhicules sont répertoriés.

De nombreuses **voies cyclistes et pédestres** jalonnent le territoire grâce à des emprises foncières publiques initialement prévues pour voies de transit en site urbain et désormais affectées aux déplacements doux. Une réflexion est menée sur les sentiers en concertation avec le monde agricole pour le respect de l'agriculture, dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées).

Le réseau de voies cyclables est de 16 Km. Il existe également un maillage important de cheminements piétons en dehors des trottoirs, dans les coulées vertes.

Le territoire est bien desservi par le réseau SIBRA. Celui-ci doit être développé pour mieux desservir le site universitaire et le parc d'activités des Glaisins.

L'association GEODE développe le **plan de déplacements inter-entreprises** sur le parc des Glaisins : utilisation des VAE favorisée, site de covoiturage, 4 bornes de recharge électrique attendues.

Toute la circulation de transit des poids lourds se fait sur la voie des Aravis, permettant ainsi des gains de sécurité et de limitation des nuisances sonores dans le bâti urbain.

Le **réseau de voirie** est bien identifié selon ses fonctions : transit, inter quartiers, distribution interne. Il se traduit par des aménagements appropriés et une limitation des vitesses : 50 ou 30 Km/h selon les voies et les sites spécifiques (écoles, équipements publics...). Ce réseau est également issu de l'histoire de la commune : pas de centre ville mais huit hameaux avec chacun sa spécificité.

D. Nature en ville

Le territoire ancilevien bénéficie d'un **fort dénivelé** entre le lac à 450 m et le massif du Veyrier à 1100m. Aussi, s'échelonnent **différentes ambiances écologiques** (lac, falaises, bois, prairies, ruisseaux...) avec une biodiversité faunistique et floristique très riche : castors dans la baie d'Albigny, roselières, haies agricoles. Les actions de préservation sont conduites en concertation avec les acteurs locaux : exploitants agricoles, associations de chasseurs...

Le territoire compte de **nombreuses zones naturelles** telles que le lac et ses berges, le massif du Mont Veyrier (300 ha communaux) géré par l'ONF, le Fier, 16 Km de ruisseaux ou encore le bois des Glaisins (40 ha). On dénombre notamment 5 zones humides, un espace naturel sensible de nature ordinaire (NatO) et la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) du Mont Veyrier.

Il n'est pas fait le choix d'une réelle exploitation forestière au bénéfice de la protection contre les chutes de pierres, les glissements de terrain ou encore l'accueil en forêt et l'évolution des essences selon le climat.

Les sites de Varde, Frontenex, Provins, Glaisins, ou encore Sur les Bois regroupent près de **500 ha agricoles**. Il y a sur le territoire 7 exploitations agricoles. Deux agriculteurs pratiquent l'élevage pour le lait à destination de la production de reblochon. Deux autres exercent le maraîchage sur Provins et route de Nâves.

La commune, comme les autres communes de l'agglomération, a participé activement aux travaux menés par la C2A en 2016 sur le **dossier Nature en Ville**. Elle fait part de son retour d'expérience avec **l'action « 21000 arbres »**. Cette politique de reboisement permet une complémentarité des essences plantées pour recréer une véritable trame verte, notamment de haies (3 Km environ) sur les parcelles agricoles en lien avec les

exploitants et actions pédagogiques auprès des scolaires et des riverains (découverte du monde agricole, du travail des agriculteurs et des espaces cultivés). Des actions ont également été conduites avec l'Université de Savoie : mémoire de fin d'études, bilan carbone, comptage, sensibilisation aux déchets (gobelets jetables, cigarettes...).

Concernant les **jardins en ville**, un recensement des sites potentiels et une méthodologie de mise à disposition de certaines parcelles ont été présentés. La création de jardins est également rendue possible, dans certains programmes immobiliers, avec les bailleurs sociaux ou les promoteurs volontaristes.

Le service des espaces verts suit une démarche de **pratiques raisonnées** qui se décline selon plusieurs principes : zéro phytosanitaire depuis 2009, gestion différenciée, protection biologique intégrée, test de désherbage alternatif (thermique, à l'eau...), traitement intégré des chenilles aux abords du lac. Plusieurs pistes de réflexion doivent permettre d'aller encore plus loin dans cette optique : actions de communication pour une meilleure acceptabilité par le public de ces nouvelles pratiques, fauchage tardif, gestion des accotements (10 Km environ), réduction des surfaces fleuries, traitement spécifique des allées de cimetières...

E. Sensibilisation, concertation et vie économique

On trouve sur le territoire 3 **parcs d'activités** : le PAE des Glaisins à forte valeur ajoutée, une zone d'activité aux abords du Fier à dominante BTP et une zone aux Argos. Le campus universitaire regroupe aujourd'hui 4 500 étudiants en lien avec la zone d'activités des Glaisins qui compte 4000 emplois environ.

La **carrière du « Pas d'un Jean »** est reconnue pour sa qualité de matériaux, pour son accessibilité et pour son site limitant les nuisances aux riverains et son impact visuel. Elle est reconnue au plan départemental des carrières. Son extension a été validée en septembre 2016 en commission départementale du paysage. Elle offre pour le bassin d'Annecy un lieu de ressources pour le BTP et permet une réponse à la situation actuelle d'apport de matériaux locaux.

Une école est labellisée Eco école. Régulièrement, le journal municipal l'Ancilevien présente les actions pédagogiques menées auprès du public scolaire : traction animale pour l'exploitation forestière, jardins conçus avec l'EPHAD « Résidence les Vergers », opération 21 000 arbres...

Chaque année, les **journées des Chlorophylles** permettent, autour de supports d'informations et de stands pédagogiques animés par le service des espaces verts de sensibiliser la population à différentes thématiques environnementales : partage des graines, usage raisonné de désherbants, lutte contre l'usage massif des produits phytosanitaires...

Les « Instants durables » ont permis de sensibiliser à la **mobilité durable** : véhicules électriques, rallye Monte Carlo des énergies nouvelles... Plusieurs conférences ont abordé le thème des ondes électromagnétiques.

Cran-Gevrier

> 320 agents municipaux / 17 859 habitants / 4,74 Km²

A. Planification territoriale

Le **PLU** approuvé en 2012 a subi une modification qui sera soumise au vote en 2017. Il regroupe **plusieurs OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et favorise la place du végétal en ville avec notamment un coefficient d'espace vert, l'obligation de haies végétales en clôture, ou de plantation d'arbres de hautes tiges...

Des dispositions particulières (hauteur de construction...) sont autorisées en cas de terrasses, toitures ou murs végétalisés. L'objectif majeur concerne la **densification et la reconstruction de la ville sur la ville** notamment sur certains secteurs. Il s'agit également de maintenir des espaces verts et de l'agriculture urbaine, notamment sur le secteur de Taillefer (2ha) en cours de labellisation ENS (espace naturel sensible) sur lequel est installée une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) récemment convertie en GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) avec la création d'un second emploi de maraîcher.

Un **Agenda 21a** a été élaboré dès 2007 avec un taux de réalisation de plus de 80 % des actions mentionnées dans son programme. Cette démarche a été labellisée par le ministère de l'écologie et du développement durable pour la période 2008-2011 et pour la période 2011-2014.

L'éco quartier des Passerelles qui est en cours d'achèvement a un objectif de construction de type BBC-20% avec 60 % du site consacré aux espaces verts et paysagers. Un **suivi énergétique et environnemental** est assuré par INDDIGO avec la distribution d'un livret d'accueil aux nouveaux arrivants. De nombreux logements sont voulus évolutifs ou adaptés pour correspondre aux besoins des différents âges de la vie. Le chantier a fait l'objet d'une attention particulière et a été organisé sur la base d'une charte « chantier à faible nuisance ».

En 2016, la Ville a établi sa **seconde Carte Verte** qui mentionne tous les lieux « développement durable » du territoire (lieux remarquables, magasins...) et les itinéraires de déplacements doux. Cette Carte Verte (version papier et version numérique) est doublée d'une appli I Phone interactive (gratuite).

En association avec Prioriterre, **des « thermocopros »** ont été réalisées en 2014 et 2015 sur près de 1200 logements au total mais aucune copropriété n'a pour l'instant décidé d'un programme de travaux de rénovation énergétique.

B. Performance énergétique

1 Patrimoine communal

Un **audit énergétique global** a été réalisé sur tous les bâtiments communaux (parc total de 120 bâtiments) avec un programme de travaux sur les sites prioritaires (complexe scolaire de Renoir et hôtel de ville). Sur Renoir les travaux d'isolation thermique par l'extérieur viennent de s'achever. Concernant le complexe scolaire du Vernay, les réflexions sont en cours. Une étude de faisabilité a été réalisée et différents scénarii ont été étudiés. A ce stade, le montage juridique n'est pas arrêté.

La SPL OSER (**société publique locale régionale**) assure les travaux de **rénovation sur l'hôtel de ville** (objectif BBC rénovation, 50 kWh/m² et chaufferie bois).

La Ville assure un suivi partiel (sur factures) des consommations électriques dues à **l'éclairage public**. La rénovation de l'éclairage public est achevée (1404 mâts). Des abaisseurs de tension ont été installés sur certains secteurs permettant de réduire de moitié l'intensité lumineuse entre 23h et 5h. Sur 57 coffrets 40 sont équipés d'abaisseurs de tension. Les marges de progrès pourraient concerner le déploiement de la LED, la mise en place de détecteurs de présence ou l'extinction de certains secteurs résidentiels.

Plusieurs actions ont permis de **diminuer les consommations d'eau** : installation d'une citerne de récupération de l'eau de pluie au parc des services techniques (110 m³) et déploiement des chasses d'eau double débit. Dans les espaces verts le paillage, le goutte à goutte et la mise en place d'espèces adaptées permettent de réduire la quantité d'eau utilisée. A noter que les espaces verts sont depuis 2006 gérés selon une **démarche zéro phytosanitaire**.

La collectivité a permis la mise en service de la **microcentrale hydroélectrique** du Cercle de l'eau (bail emphytéotique administratif) et prévoit le chauffage de l'hôtel de ville à partir d'une chaufferie bois après rénovation.

2 Organisation interne

Un **chargé de développement durable** est identifié parmi le personnel municipal et les sujets d'énergies sont traités au sein de la commission « Urbanisme, logement de développement durable ». Le bilan carbone Patrimoine et services a été réalisé mais sans suivi réel du programme d'actions.

Un réseau **d'éco agents volontaires** s'est organisé et a travaillé sur la « lettre de l'éco agent » (bulletins d'information diffusés en 2014 et 2015) et sur la démarche Réso (responsabilité sociétale de l'organisation). Il existe parmi le personnel un vivier d'agents motivés par les problématiques environnementales et expérimentant des pratiques vertueuses : réduction de l'utilisation de la voiture, AMAPiens, locavores...

3 Sur le territoire

La Ville concède son réseau d'électricité au SYANE au conseil d'administration duquel plusieurs élus de Cran-Gevrier siègent.

Il existe un ancien **réseau de chaleur** des Papeteries qui alimentait à l'époque l'hôtel de ville et plusieurs bâtiments du centre ville. Le projet de raccordement et d'extension du réseau de chaleur de Seynod sur le secteur des Bressis (via le 27° BCA) est à l'étude dans le cadre de la démarche TEPOS du Grand Annecy. L'éco quartier des Passerelles est chauffé par une chaufferie bois, tout comme le sera prochainement l'Hôtel de Ville.

Divers **dispositifs solaires** permettent une production photovoltaïque, notamment la centrale sur le toit des Papeteries d'une surface de 1000 m². Plusieurs rénovations de logements sociaux (les Terrasses - Beauregard et les Chênes) avec recours à l'isolation thermique par l'extérieur utilisent des solutions solaires pour chauffer l'eau chaude sanitaire. **L'usine de méthanisation du SILA** injecte du biogaz dans le réseau depuis le 10 janvier 2017. Plusieurs **microcentrales hydroélectriques** sont installées sur le territoire (Alpine Aluminium, COEXHIE et celle du Cercle de l'eau remise en service et exploitée, sous forme de bail emphytéotique administratif, par la Société Française des Chutes et Barrages avec revente de l'électricité produite à EDF). Il y a également une centrale de cogénération adossée à la SCOP Alpine d'aluminium. (Chantenay Cogen).

C. Mobilité et transports

Une **étude de stationnement** a été conduite en 2016 sur le centre-ville pour imaginer l'extension de la zone bleue et éviter que le centre-ville soit utilisé comme un parking relais.

Dans l'éco quartier des Passerelles, il est demandé une place de stationnement en souterrain par logement et le **service d'autopartage Citélib'** propose plusieurs véhicules. La tarification est incitative pour les habitants du quartier. Il est encore trop tôt pour avoir un retour d'expérience.

La Ville a délégué la **compétence IRVE** au SYANE avec à son terme le déploiement de 4 bornes de recharge pour véhicules électriques.

La Ville héberge dans ses locaux l'association Roule & Co et son atelier de réparation participatif. Une **analyse des points noirs cyclables** a été menée avec des aménagements concrets (tourne à droite aux feux, double sens cyclable, zones 30 et de rencontre...).

Les **itinéraires doux** sont balisés et la présence de totems de signalisation permet d'évaluer les durées de parcours (cercles concentriques). Il y a 5 Km de cheminements piétonniers, 25 Km de réseau cyclable et 202 accroches vélos.

Le territoire est bien desservi en **transports en commun** (sauf le dimanche) avec une ligne de bus à haut niveau de service.

L'administration a réduit la flotte de véhicules en développant le recours à l'autopartage et aux vélos classiques et électriques. Le véhicule partagé des élus a été supprimé au profit de l'utilisation d'un véhicule Citélib' stationné à proximité. La flotte compte aujourd'hui environ 20 % de véhicules propres notamment GNV (ancienne orientation) et électriques (nouvelle orientation). Le PDA (**plan de déplacement administration**) a été initié en 2015 avec la réalisation d'un état des lieux et une carte de localisation des agents municipaux. Il s'avère qu'une forte proportion d'agents habitent non loin de leur lieu de travail et viennent à pied et en vélo.

D. Nature en ville

Dans les actions menées, le lien est souvent établi entre l'enjeu environnemental et l'enjeu social. Ainsi l'**AMAP locale** donne ses surplus à une association de solidarité (association AILES), reçoit les écoles et le centre de loisirs pour des animations pédagogiques.

Au niveau du **jardinage en ville** il existe des initiatives de type « Keyhole garden », de compostage collectif, ou de jardins aromatiques avec accompagnement de la ville et du Grand Annecy. La Ville a mis à disposition de l'association les jardiniers de l'Union, deux sites pour les jardins familiaux (Thiou et Renoir) soit 31 parcelles dédiées au jardinage.

Le parcours nature Fier et Erbe est doté de nichoirs à passereaux et à chauve souris avec un suivi bi annuel (LPO). Cet espace naturel est également labellisé PEFC et est entretenu par l'ONF.

La Ville a également initié une **démarche de gestion différenciée**. Actuellement, 6 sites sont concernés avec notamment du fauchage tardif sur certains secteurs, avec le rehaussement de la hauteur de tonte, la mise en place de haies vives ou de petits fruitiers.

E. Sensibilisation, concertation et vie économique

La Ville proposait des subventions pour l'installation de dispositifs solaires entre 2001 et 2008.

Le prix national de la vie économique et du développement du **commerce de proximité** a été décerné par la Gazette des communes à Cran-Gevrier il y a peu. Il récompense une union commerciale réactivée et une politique active en faveur du commerce de proximité.

La Ville soutient la **Scoop Alpine Aluminium** qui a permis de sauvegarder 95 emplois et va notamment servir de lieu de distribution des AMAP de Cran-Gevrier et de Meythet et qui réfléchit à développer un réseau de collecte des poêles usagées. Plus de 150 emplois ont été créés au sein du Pôle Images aux Papeteries.

L'entreprise AfB assure la remise en état ou le recyclage de matériel informatique obsolète par des travailleurs handicapés. Le Local, commerce de proximité de lieu de vie,

favorise le vrac. Il existe une entreprise locale de fabrication de lunettes qui privilégie les matériaux biosourcés et un projet de supermarché solidaire est à l'étude (ALPAR).

De **nombreuses actions de sensibilisation** sont mises en place avec Prioriterre (familles à énergie positive, Un geste pour la planète, Association « Ailes », thermo copro...) avec une longue habitude de concertation avec la population et un conseil municipal des jeunes (le premier en France). A l'occasion de la semaine du développement durable, expositions, projections et sorties nature sont proposées aux habitants.

Chaque année, la Ville organise des **chantiers participatifs** : nettoyage de quartier, nettoyage des berges du Thiou, arrachage d'invasives, opération mégots ou autour de la problématique des déjections canines...

Des discussions avec les **bailleurs sociaux** aboutissent à des rénovations poussées : isolation thermique par l'extérieur pour « Les Terrasses » et ITE et ECS solaire pour « Les Chênes ». Pour le quartier des Passerelles, ces discussions ont aussi permis d'aboutir au concept de logements évolutifs.

Un travail autour de la lutte contre le **gaspillage alimentaire** a été mené à destination des scolaires en lien avec le personnel municipal de la cuisine centrale (en régie). Ce travail a permis la réduction de 30% du gaspillage alimentaire. En assurant un groupement de commande avec Seynod, la cuisine centrale de Cran Gevrier propose un **produit bio et/ou local** chaque jour et un repas végétarien par semaine aux enfants.

D'autres actions sont menées pour le **public scolaire** : jardins, creusement de mares...

Meythet

> 160 agents municipaux / 8 531 habitants / 3,26 Km²

A. Planification territoriale

Un **plan communal de sauvegarde** a été mis en place en 2006 ainsi qu'un **plan local d'urbanisme** en 2004 (donc non Grenellisé). Meythet compte une densité importante sans terrains agricoles. Néanmoins, les franges vertes et la présence de l'aérodrome donnent une impression de ville verte. L'urbanisation est coupée par les ruptures de pentes et les infrastructures routières (autoroute).

Un marais est concerné par un **arrêté de biotope** et le bois des Iles sert de zone de captage d'eau potable.

L'**aéroport** a un trafic limité, il est dédié à l'aviation privée principalement. Il n'existe plus de ligne régulière.

Dans les prochaines années, il s'agit de regrouper les espaces sportifs en un même lieu à proximité de l'aéroport afin de libérer un tènement destiné au **futur éco quartier**. Celui-ci comprendra à terme 300 logements, une conciergerie et un parc de 4000 m². Une orientation d'aménagement a dessiné les contours de l'opération. Il s'agirait d'un quartier aménagé dans un esprit intergénérationnel avec des jardins partagés et la création de lien social (jardins, conciergerie).

Une **opération de renouvellement urbain** est en cours dans le quartier Tirode menée par le promoteur Franco Suisse qui comptera 130 logements dont 25 % de logement social.

Un concours a été lancé sur le terrain à côté de la Maison pour la planète et de l'EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) avec un **projet d'habitat partagé**.

B. Performance énergétique

1 Patrimoine communal

Meythet a testé l'**extinction de l'éclairage public** dans des secteurs résidentiels autour de l'aérodrome entre minuit et cinq heures du matin. Plusieurs réunions publiques ont présenté ce projet, sans réticence des riverains. La gendarmerie n'a fait part d'aucun retour négatif en terme de sécurité. Les coffrets électriques sont équipés d'horloge astronomique permettant un allumage et une extinction différenciés en fonction des horaires d'ensoleillement. En lien avec le SYANE, pour une opération de remplacement qui aura duré 3 ans, les luminaires vieillissants, type boules au mercure, sont désormais

remplacés par des solutions LED (les premiers secteurs ont été rénovés en basse consommation). Plusieurs tests **d'éclairage à détection de présence** sur des itinéraires piétons ont été menés. Dans le centre ville qui a été réaménagé, tous les candélabres ont été changés.

La Ville ne fait pas de réelle analyse de la facture énergétique malgré une **baisse globale des consommations**. Un tableau de bord a été suivi par le responsable bâtiments mais, faute de ressource, ce suivi n'est plus réalisé.

Le patrimoine bâti municipal compte environ 30 bâtiments, dont 2 maternelles et 2 élémentaires, 3 accueils petite enfance, un espace multi générationnel Victor Hugo, la salle Météor, la médiathèque, etc. Ces bâtiments sont essentiellement chauffés au gaz et ont bénéficié de diagnostics énergétiques grâce au dispositif de conseil en énergie partagée du SYANE. On notera notamment que le **parc de chaufferies est plutôt récent**.

Plusieurs **bâtiments municipaux** ont été construits il y a peu : salle du Météore en 2002 dont la gestion thermique est à améliorer, centre Victor Hugo en 2003 qui rassemble une crèche, une MJC, une salle de spectacle, un mur d'escalade, un espace emploi et un espace intergénérationnel. Le groupe scolaire Cofta et l'école primaire du Centre sont aujourd'hui les principaux consommateurs d'énergies, l'ambition étant de les rénover prioritairement. Sur le **groupe scolaire Cofta**, la séparation de régulation du chauffage entre les façades est et ouest a d'ores et déjà été réalisée mais il reste un gros chantier à mener sur l'enveloppe de ces bâtiments. Enfin, **l'hôtel de ville**, qui date en 1974, présente toutes les carences énergétiques des bâtiments conçus à cette époque et a fait l'objet d'une étude de restructuration intégrant son isolation.

La **Maison pour la planète**, qui héberge l'espace info énergie Prioriterre, est le premier bâtiment tertiaire à **énergie positive** de France, grâce à des dispositifs solaires thermiques et photovoltaïques. Il s'agit du seul bâtiment municipal avec une étiquette énergie A.

Concernant les **énergies renouvelables**, le groupe scolaire Cofta et l'accueil petite enfance sont alimentés en eau chaude par des dispositifs solaires thermiques avec la problématique de la chaleur perdue en été. La Maison pour la planète dispose d'un système de géothermie et de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour le centre-ville, une **étude d'extension du réseau de chauffage urbain** d'Halpades avait été menée mais finalement Halpades a décidé d'opter pour un système de chauffage par plot.

2 Organisation interne

Plusieurs **chargées de mission développement durable** se sont succédé. Aujourd'hui, il n'y a plus de ressource dédiée. La thématique est partagée entre plusieurs services mais sans réelle coordination. Le tri sélectif est assuré à l'hôtel de ville et aux services

techniques. Le **bilan carbone Patrimoine et services** a été réalisé en 2011, en groupement avec Annecy, mais aucun suivi du programme d'actions n'a été fait.

Des **actions de sensibilisation des agents** ont été menées et plusieurs marchés publics contiennent des clauses d'éco responsabilité (papier, produits d'entretien).

La **cuisine centrale** d'Annecy qui ouvrira à la rentrée 2017 reprendra la production des repas pour les scolaires de Meythet. La cuisine de Meythet deviendra alors une cuisine satellite dans une optique de mutualisation initiée bien en amont de la fusion.

3 Sur le territoire

En matière **d'énergies renouvelables** sur le territoire, on notera notamment la mise en place d'un dispositif de production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques sur les bâtiments Halpades du centre-ville. Il y a sur la commune de nombreux équipements solaires thermiques et photovoltaïques installés par les particuliers.

C. Mobilité et transports

Parmi les 25 **véhicules municipaux** (légers et gros véhicules), on compte 4 véhicules légers au GNV (rechargés au centre technique de Cran), un véhicule électrique Goupil et 5 vélos. La Mairie ne dispose pas d'un plan de déplacements des agents. La participation au remboursement d'une partie des abonnements de transports en commun est néanmoins assurée.

Deux **bornes de recharge électrique** ont été installées en centre-ville (programme IRVE du SYANE).

Concernant **le stationnement**, dans les nouvelles opérations immobilières, la Ville demande de ne pas attribuer de places nominatives dans les sous-sols afin que les garages ne servent pas de lieux de stockage. Deux places de stationnement sont encore la norme en promotion tandis qu'il est exigé une place en souterrain pour le locatif. Les parkings souterrains sont privilégiés sur les parkings de surface.

Le territoire est bien maillé par les **lignes de transports en commun** avec la présence du pôle d'échange de bus Rabelais. Meythet va être desservie par le BHNS (bus à haut niveau de service). La ville décline un réseau de voies aménagées pour les vélos conformément au schéma cyclable de l'agglomération.

Il y a en effet un **schéma de déplacements doux communal**. Plusieurs zones 30 ont été signalées mais il n'y a pas d'indicateur précis sur le linéaire. Avec la présence de NTN-SNR et d'une importante zone d'activité au bord du Fier, des poids lourds traversent la ville. Un accès direct de la zone d'activité vers l'autoroute est en projet.

D. Nature en ville

L'**espace naturel sensible** du marais de Côte Merle - Bois des Côtes, soumis à un arrêté de biotope depuis 2007, fait l'objet d'un conventionnement avec le Conseil départemental de Haute-Savoie et ASTERS dans l'optique d'y développer un plan de gestion et de sensibilisation. Cela s'est traduit par une augmentation des **espèces à très forte valeur ajoutée** comme la « Liparis de Loesel » (variété d'orchidées) ou la population d'écrevisses à pattes blanches.

Les **jardins familiaux** ont été créés par la municipalité dès 1975. En 2004, une convention est signée avec la mairie qui confie officiellement la gestion des jardins à l'Association « L'Amicale des Jardins de Meythet ». Depuis plusieurs années, l'association organise de nombreuses manifestations. Des toilettes sèches y ont été installées.

Un **jardin variétal** est planté à côté de la Maison pour la Planète afin de servir de conservatoire pour des variétés d'arbres, notamment fruitiers anciens, et de maintien de la biodiversité.

La **démarche zéro phytosanitaire** est mise en place depuis plusieurs années pour la production florale dans les serres municipales (pas d'engrais chimique et lutte intégrée) et participe à **l'attribution de la 3^e fleur** du concours des villes fleuries.

E. Sensibilisation, concertation et vie économique

La Ville communique auprès des habitants au travers du bulletin municipal trimestriel et pour certaines informations spécifiques grâce à un Flash info (exemple d'un flash info spécial « grainothèque » / « Incroyables comestibles »).

La Ville propose **quelques actions événementielles** dans le cadre de la semaine du développement durable.

Plusieurs projets conduits par les **baillieurs sociaux** s'inscrivent dans une logique de développement durable : opération d'Halpades pour une structure multi générationnelle, mise en place de vergers et d'une conciergerie ; projet de Haute Savoie Habitat pour l'aménagement d'un jardin partagé et plusieurs sites de compostage collectif.

Des actions de sensibilisation sont menées auprès du **jeune public** : visites des serres municipales et plantations, budget dédié pour des projets de développement durable dans les écoles ou encore lignes de pédibus, malheureusement, non pérennisées.

Pringy

> 60 agents municipaux / 4 258 habitants / 8,99 Km²

A. Planification territoriale

La révision du **PLU** a permis sa « grenellisation » avec des ambitions politiques fortes en matière environnementale, transcrites dans le PADD. Ce PLU est actuellement au stade de l'enquête publique et devrait être prochainement approuvé.

Les deux tiers du territoire communal sont en **espaces verts ou agricoles** avec plusieurs **zones humides** recensées.

Le futur **éco quartier du Pré Billy** comptera à terme près de 900 logements et portera le nombre d'habitants à 7 000 d'ici 2030. Les premiers dépôts de permis de construire sont attendus pour 2018.

Un **réseau de chaleur** (chaufferie bois) a été développé autour de l'unique groupe scolaire de la commune dès 2008 et plusieurs études ont été menées sur la création d'un réseau de chaleur biomasse sur tous les bâtiments publics à réhabiliter, notamment la mairie et la poste. D'ailleurs, pour alimenter ces bâtiments, le réseau est en attente.

La municipalité a mené de nombreuses actions en matière de **maîtrise de l'énergie** et de promotion des énergies renouvelables, mais souvent peu valorisées et sans formalisation réelle dans un programme pluri annuel. La mise en place d'un Agenda 21 avait même été discutée pour coordonner les actions entreprises.

B. Performance énergétique

1 Patrimoine communal

La **mairie** a bénéficié d'une **rénovation ambitieuse** sur le bâtiment existant avec la construction d'une extension en 2013 avec une structure bois. Un objectif de consommation de 50 kWh/m²/an est escompté mais sans suivi précis des consommations réelles. Un ancien corps de ferme appartenant à la collectivité, qui a servi de salle communale puis de locaux à un restaurateur, a également été réhabilité avec un système de géothermie profonde. L'ancienne mairie de Ferrières a elle aussi été rénovée en 2011 et transformée en salle des associations et en logements.

La Ville dispose d'environ **15 bâtiments communaux** et notamment du groupe scolaire constitué de 4 bâtiments dont le premier bâtiment date des années 1970 (réhabilitation envisagée). Le **groupe scolaire** a vocation à s'étendre jusqu'à 25 classes avec la construction du nouveau quartier.

Par ailleurs, la plupart des autres **bâtiments municipaux** sont très récents car construits après 2000, respectant de fait les dernières réglementations thermiques, dont notamment l'école maternelle pour laquelle un audit énergétique a été réalisé. Un certain nombre de tableaux de bord ont été mis en place pour suivre les consommations de fluides (électricité, eau, gaz, bois pour la chaudière...).

Sauf pour la **chaufferie bois gérée en régie**, un contrat de maintenance est passé avec un prestataire pour gérer les chaufferies.

Un travail avec des étudiants de l'ISETA (Institut des sciences de l'environnement et du territoire d'Annecy) de Poisy a permis d'établir un tableau de bord des **consommations énergétiques** mais cet outil n'a pas été utilisé et mis à jour.

Concernant **l'éclairage public** (1000 points lumineux pour une dépense estimée à 100.000 € par an), la Ville a testé l'extinction partielle. Il s'agit d'éteindre 2 mâts sur 3 sur deux lotissements (Prieuré) entre minuit et 5h, et un sur trois dans la Grande Ferme. La Ville équipe également les candélabres de **réducteurs de tension** (baisse d'intensité notamment sur la RD 1201) et assure le remplacement de certains points lumineux en LED pour réduire la pollution lumineuse. Les nouveaux aménagements sont équipés désormais d'éclairage à LED, soit 5 % du parc.

Plusieurs **dispositifs d'énergies renouvelables** sont installés sur certains bâtiments communaux : solaire photovoltaïque sur le toit de l'école maternelle (9 kWc, 10 000 kWh annuels), bois déchiqueté d'origine locale (Allonzier-la-Caille) pour le réseau de chaleur (200 kW de puissance, chaufferie gérée en régie). Ainsi, les élus sont sensibilisés aux problématiques d'énergies et notamment d'énergies renouvelables. Par exemple, il a été discuté la mise en place de **panneaux solaires thermiques** sur le toit du parc des services techniques pour produire de l'eau chaude sanitaire. D'une manière systématique, depuis 2005, sur tous les bâtiments publics construits ou réhabilités, un dispositif d'énergie renouvelable est posé (ECS solaire sur les vestiaires sportifs et sur la crèche en 2004).

2 Organisation interne

Une **commission « Équipements »** rassemble plusieurs élus municipaux et traite notamment des questions d'énergie et de développement durable. Il n'y a pas d'agent municipal chargé spécifiquement de ces questions et seulement deux élus en charge de cette thématique en plus de leur délégation principale.

Un **bilan carbone Patrimoine et services** a été réalisé mais sans réel suivi.

Les agents municipaux, et notamment dans les écoles, sont sensibilisés entre autres aux **consignes de tri sélectif** en lien avec les ambassadeurs de tri de la C2A. Les espaces

verts sont gérés en **démarche zéro phytosanitaire** depuis 2004 avec des économies d'eau pour l'arrosage, notamment par la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de foot.

3 Sur le territoire

La Ville concède son **réseau d'électricité** totalement à Energie et Service de Seyssel depuis 2011. Les relations avec la régie se limitent aux travaux d'extension et d'enfouissement des réseaux avec suppression des transformateurs aériens.

Pour **le gaz**, la concession est assurée par GrDF. Dans une optique d'extension et d'enfouissement des réseaux, la Ville assure des rencontres régulières avec les responsables de secteur. Le compte rendu annuel de concession est reçu chaque année. La distribution au gaz est ainsi jugée satisfaisante et alimente la plupart des chaudières des particuliers.

C. Mobilité et transports

La Ville de Pringy a transféré la **compétence IRVE** au SYANE qui a planifié l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques près du pôle bus. Certains privés (comme le supermarché Super U ou l'entreprise REAL) ont installé des bornes de recharge pour leurs clients et salariés. La Ville dispose d'un **véhicule électrique** (un kangoo sur 4 fourgonnettes) et pas encore de vélos.

Un **train** par heure depuis Annecy dessert la gare de Pringy en 4 minutes. Plusieurs **lignes de bus** (9 et 18) maillent la commune mais avec des fréquences limitées. Globalement, la desserte en bus est médiocre. Des négociations sont ouvertes avec la C2A et la SIBRA pour améliorer la fréquence ou allonger certaines lignes.

Une discussion s'est engagée pour limiter le nombre de stationnements dans le **futur éco quartier** à hauteur de 1,6 places en souterrain par logement et en excluant les garages fermés. Les parkings collectifs seront de type silo comme dans le quartier Vallin-Fier à Annecy. Un parking d'une trentaine de places destinées au **covoiturage** est aménagé dans la zone artisanale de Pingy Gare. 100 places provisoires de covoiturage sont également dessinées sur le foncier destiné au futur quartier de Pré Billy.

L'association MOUV'ECO a mis en place un **plan de déplacements inter-entreprise** autour de Salomon Mavic, Maped et l'hôpital (parc de 4500 emplois). Des actions communes sont développées avec Mouv'éco pour développer le bus et la gare (projet de desserte « type RER » entre Annecy et Genève). Ce partenariat a permis par exemple le changement de circuit de la ligne de bus n°9.

Le territoire communal compte 4 Km de **linéaires cyclables**, une vingtaine de stationnements pour vélos et environ 16 Km de **voies piétonnes**. Le maillage des **voies vertes** avec convergence vers l'école et la mairie se poursuit. 900 mètres de voies vertes

nouvelles ont été aménagées récemment. De nombreux élèves se rendent à l'école à pied et en vélo. Plusieurs zones 30 sont matérialisées : Promery à l'ouest de l'autoroute, devant l'école, chef-lieu, centre-ville et commercial. Le territoire est néanmoins coupé par de grandes **voies de circulation structurantes** (autoroute avec échangeur, RD 1201 - route de Genève). Près d'un habitant sur 10 de Pringy est frontalier et les parkings de covoiturage à proximité de l'échangeur sont constamment saturés.

D. Nature en ville

Lors de l'élaboration du PLU, un recensement général des **lieux naturels** a été réalisé. On dénombre ainsi six zones naturelles essentiellement des **zones humides** ainsi qu'un **corridor biologique** reliant notamment les zones agricoles.

Les agents du service Espaces verts assurent une **gestion différenciée** pour l'entretien des massifs selon une politique zéro phyto depuis 2004. Ils privilégient le recours aux **circuits courts** pour leurs achats. La Ville est labellisée 2 fleurs pour son fleurissement. Des jardins partagés pourraient prendre place dans le projet de l'éco quartier du Pré Billy. Par ailleurs, une **mare pédagogique** a été mise en place par la FRAPNA avec l'aménagement d'un labyrinthe botanique et des panneaux d'information réalisés par le service Espaces verts. Il existe une **zone humide** sur le territoire en lien avec le conseil départemental pour le classement en ENS.

E. Sensibilisation, concertation et vie économique

Une **journée de l'environnement** a lieu chaque année avec un nettoyage de la commune par les habitants (ramassage des déchets, arrachage des plantes invasives...). Cinq ruches sont installées sur le toit de la mairie. Des actions de sensibilisation réalisées par un apiculteur et l'école rucher de l'ISETA ont permis aux habitants et aux écoliers de comprendre l'intérêt des plantes mellifères et l'importance des abeilles pour l'homme. Plusieurs particuliers détiennent également des ruches. Une **randonnée familiale**, qui existe depuis 11 ans, réunit 150 personnes en moyenne chaque année et permet la découverte de chemins pédestres.

On recense plusieurs **ventes directes à la ferme**, notamment de tomme blanche et un maraîcher qui pratique **l'agriculture raisonnée** à Ferrières. L'approvisionnement par des circuits courts de distribution est privilégié au restaurant scolaire au sein duquel des actions autour de la nutrition sont menées.

La Ville compte aujourd'hui 7 % de **logements locatifs sociaux**. Seulement 20 logements sociaux ont été construits dans les années 1990, les autres sont beaucoup plus récents (après 2000) et n'ont donc pas fait l'objet d'une action particulière en matière d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie. Il existe une bonne écoute de la part des bailleurs sociaux, en particulier sur les types de logements à construire.

Seynod

> 320 agents municipaux / 24 556 habitants / 19,12 Km²

A. Planification territoriale

Le **PLU** de Seynod est en cours de révision et a été approuvé fin décembre 2016 sous une forme « Grenellisée ». Une étude environnementale et paysagère est venue compléter ce travail de révision du PLU. Elle s'appuie sur un bilan écologique du territoire, dont le dernier date de 2009 et sur le suivi du patrimoine naturel avec des actions sur les zones humides.

La **charte de l'environnement signée** en 2006 a conduit la Ville à définir un certain nombre d'actions prioritaires et stratégiques en matière de d'environnement et de développement durable. Après le bilan carbone réalisé en 2010, différentes actions ont été conduites pour favoriser les économies d'énergies, et le suivi des consommations, notamment pour le chauffage des bâtiments et l'éclairage public.

Dans le même temps, ont été développés des **plans de gestion raisonnée** des espaces verts, de préservation de l'environnement et des espaces naturels, notamment avec l'aménagement et l'entretien des circuits pédestres.

La Ville a décidé en 2015 de lancer une démarche **d'Agenda 21** afin de prioriser des actions. La fusion des communes amène aujourd'hui des interrogations sur le devenir de cette démarche et le cas échéant, la prise en compte d'autres outils plus cohérents avec les stratégies qui seront à développer sur le territoire de la commune nouvelle.

B. Performance énergétique

① Patrimoine communal

Un **poste d'énergéticien** fluides (thermicien) a été créé dès 2006 lors du projet d'extension de la mairie et afin d'assurer un **suivi du patrimoine municipal bâti**. La maintenance courante est gérée soit en régie (une équipe d'un chauffagiste, d'un plombier et de deux électriciens), soit sous forme de marchés avec des entreprises.

Le travail mené sur le suivi des **consommations énergétiques** a abouti à un PPI global permettant d'échelonner les investissements dans le domaine énergétique, notamment dans les opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux, et dans le cadre du PCET adopté par la Communauté d'agglomération.

Les bâtiments sont essentiellement alimentés au gaz et à l'électricité ou reliés au réseau de chauffage urbain (exploitant unique). Les DPE (diagnostics de performance énergétique) ont été réalisés et certains **audits conduits** dans les années 1990.

Cap Périaz est un bâtiment d'une grande capacité d'accueil (1000 personnes) pour les manifestations et donc très consommateur d'énergie. Un travail a été effectué avec les utilisateurs du site dans l'optique de mieux piloter le bâtiment. Une baisse effective des consommations d'énergies a pu être constatée suite à cette action.

La Ville a effectué des **contrôles de qualité de l'air intérieur** dans les bâtiments municipaux accueillant des jeunes publics avec la mise en place parfois d'appareils de traitement d'air.

La collectivité ne possède pas d'installations solaires. Seules quelques pompes à chaleur air eau garantissant le rafraîchissement de certains bâtiments sont installées. Parmi les 7 groupes scolaires, un seul construit en 2013 dispose d'une chaufferie à granulés de bois.

La Ville conventionne avec la SPL (**société publique locale**) OSER pour la rénovation du groupe scolaire du Cep. Une étude pré opérationnelle est actuellement en cours de réalisation.

Parmi les sept **groupes scolaires**, plusieurs sont aujourd'hui chauffés par le réseau de chauffage urbain, notamment ceux de la Jonchère, de Barral et du Cep. Le groupe scolaire de Balmont, construit en 2013 répond aux dernières normes énergétiques.

Environ **5000 points lumineux** sont comptabilisés sur le territoire communal pour une consommation électrique annuelle estimée à 250 000 €. Plusieurs actions ont conduit à une **diminution la consommation énergétique** de l'éclairage public : extinction du site BHNS en dehors des heures de passage des bus, baisse d'intensité ou encore mise en place de systèmes LED et de systèmes basse consommation pour tout renouvellement des points lumineux.

2 Organisation interne

Plusieurs actions en matière d'**éco responsabilité des agents** ont été menées. On notera notamment la mise en place d'un groupe d'une quinzaine d'éco agents volontaires qui ont, entre autres, participé à la rédaction d'un cahier des charges pour l'achat de vélos à assistance électrique, à des ateliers pour présenter les actions aux agents municipaux ou encore à l'écriture du livret de l'éco agent. Ce groupe se réunit mensuellement pendant deux heures. La démarche interne d'éco responsabilité est rappelée par l'envoi sous forme de pop up de messages informatifs réguliers sur les postes informatiques. Le groupe de travail se fait connaître en interne auprès des autres agents par une présence périodique à l'accueil de la mairie.

Des boîtes pour le **tri des papiers** ont été mises à disposition dans les groupes scolaires ainsi qu'un site d'échange de livres.

Une **commission « Développement durable »** composée d'élus municipaux et de représentants des services est réunie mensuellement. Elle a un rôle consultatif et permet de préparer les projets.

Le **bilan carbone Patrimoine et services** a été réalisé en 2011, en groupement avec Annecy. Diverses actions en matière d'économie d'énergie ont été entreprises, et de nouvelles stratégies devaient être définies dans le cadre de l'Agenda 21 lancé en 2016.

Malgré les incitations réglementaires, l'insertion de clauses environnementales dans les **marchés publics** n'est pas systématique.

③ Sur le territoire

La Ville de Seynod est partagée entre un **contrat de concession** à Enedis (Ex ErDF), transféré au SYANE, pour la partie la plus urbaine de son territoire, et à la régie Énergies et Services de Seyssel pour la desserte de Vieugy. Concernant GrDF, le contrat est géré en direct par la ville. Il n'existe pas de suivi précis des contrats de concession.

Une étude a été réalisée en 2016 pour envisager diverses hypothèses d'évolution du **réseau de chaleur**. Le nombre de foyers raccordés au réseau de chaleur s'élève à 3160 et le nombre d'équipements (collèges, école, piscine, mairie, hôpital, commerces...) à 16.

Il n'y a pas d'incitations financières pour l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables. A priori, un agriculteur aurait un **projet de méthanisation**.

C. Mobilité et transports

Le territoire seynodien compte **13.5 Km de pistes et bandes cyclables**.

L'extension du réseau PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) ainsi qu'un travail avec les associations de randonnée locales ou la mise en place de deux nouvelles **boucles de randonnée urbaine**, permettent le développement de la marche.

Plusieurs **lignes de bus** desservent la commune à bonne fréquence, notamment la ligne n°5 avec le BHNS (bus à haut niveau de service). Le parking de covoiturage de Chaux Balmont, près de l'échangeur autoroutier, est bien utilisé voire saturé. Le parking relais (P+R) de Cap Périaz est quant à lui peu fréquenté.

La Ville de Seynod a réalisé le premier **site propre de transports en commun** (hors de l'hyper centre), lors de l'aménagement du centre ville. Ce site propre a été prolongé en 2009/2010 jusqu'au nouveau quartier de Périaz et au secteur commercial de Arcaloz.

A noter que Seynod n'a pas transféré sa compétence au SYANE pour le déploiement des **bornes électriques** mais qu'il existe 3 **bornes** sur le parking du supermarché Géant Casino.

Le stationnement des véhicules est régulé par l'aménagement de zones bleues (élargissement de celles du centre-ville l'an dernier). La création de nouvelles voies s'accompagne de la réalisation de **voies cyclables** et des rencontres avec l'association Roule & Co permettent de lever les points noirs cyclables.

Il existe quelques **zones 30** déployées dans une optique d'apaisement de la circulation et de diminution du bruit.

La collectivité ne dispose pas d'un **plan de déplacement d'administration** même si elle participe au remboursement partiel de l'abonnement aux transports en commun. Plusieurs bornes permettent la **recharge de trois véhicules électriques** (2 attribués et un à disposition des appariteurs) qui complètent la flotte de véhicules. Un vélo à assistance électrique est à disposition des agents. La réservation se fait via un planning partagé sur la messagerie interne. Un parking à vélo a été installé à la mairie.

D. Nature en ville

Le service espaces verts de la commune mène depuis plusieurs années une démarche de prise en compte de l'environnement dans ses pratiques : **gestion différenciée** depuis une dizaine d'années, diversification des plantations, sensibilisation des agents, mise en place d'hôtels à insectes pour promouvoir la biodiversité urbaine, etc. Un **plan de gestion du patrimoine arboré** a été élaboré en 2006 et serait à mettre à jour.

Cette démarche a, par ailleurs, été mise en valeur par l'obtention du **label 3ème fleur** en 2016.

Les espaces verts sont en démarche **zéro phytosanitaire** pour les travaux en régie depuis 2007. Cette ambition est récemment imposée auprès des entreprises privées.

Outre les 64 ha de forêt en régime forestier, le patrimoine naturel du territoire de la commune déléguée de Seynod est également riche en **zones humides** (23 au total). Six d'entre elles font par ailleurs partie du réseau européen **Natura 2000**. La collectivité a alors pour mission de promouvoir, valoriser et entretenir ces sites. Des actions de sensibilisation, comme une journée d'arrachage des plantes invasives, sont organisées tous les ans.

Il n'est pas mené de politique spécifique avec les agriculteurs installés sur le territoire. Il y a néanmoins un projet de « **fermaculture** » en face du centre équestre d'Annecy.

Les **jardins familiaux** de Seynod existent depuis de nombreuses années et suivent un règlement incitant à un jardinage raisonné. Un nouveau jardin public vient d'ouvrir en 2016

Dans le cadre de la labellisation « **refuge LPO** » du quartier de Champ Fleuri ainsi que du parc du Pré de Vassy, une action pédagogique d'un an est engagée en collaboration avec la LPO auprès de trois classes des écoles primaires. Les Amis du Vieux Seynod gère un rucher.

Un **magasin de producteurs** « C' nos terroirs » est ouvert depuis octobre 2012 avec pour activité principale la vente de produits locaux fabriqués sur place. Avec un chiffre d'affaire de 800 000 € environ, dont 80 % provient des producteurs partenaires, le magasin regroupe 13 adhérents qui assurent des permanences à tour de rôle et une dizaine de producteurs qui vendent leurs produits sans faire partie de l'association.

Concernant la **restauration scolaire**, un groupement de commande est assuré avec Cran-Gevrier depuis 2012 (premier marché de 2012 à 2014 renouvelé de 2015 à 2018 au plus tard). Trois lots d'achats de denrées alimentaires sont ciblés : pommes et poires, maraîchage et produits laitiers (beurre, œufs et fromages).

Les actions **Journées potagères** réalisées par les Amis du Vieux Seynod rassemblent depuis plusieurs années un millier d'enfants des écoles.

E. Sensibilisation, concertation et vie économique

Plusieurs **actions de sensibilisation** ont été menées avec les habitants : semaine du développement durable, concours des maisons fleuries, nettoyage de quartier, rendez-vous au jardin, opération « Incroyables comestibles »...

La Ville dispose de nombreux **supports d'information** : Seynod Mag TV avec des journalistes intéressées par les problématiques environnementales, magazine municipal trimestriel, affichage sur le mobilier urbain, site Internet ou réseau associatif.

Une fois par mois, une réunion avec les représentants des **bailleurs sociaux** (Halpades et Haute-Savoie Habitat) et des copropriétés sur le quartier Champ Fleuri permet de diffuser de l'information via les cages d'escalier.

Des ateliers regroupant des membres du CCAS (centre communal d'action sociale) et de Prioriterre ont travaillé sur la thématique de la **précarité énergétique**.

Concernant les **scolaires**, la Ville expérimente dans le cadre du programme Let's Move (L'école en marche) avec Prioriterre des alternatives à la voiture individuelle pour une mobilité durable vers trois écoles en ciblant particulièrement les CM2 en lien avec les collègues. Sur le périscolaire, rien n'est fait mais l'interlocuteur concerné se montre intéressé.

Un travail est réalisé chaque année par l'ASPECF sur le **cadre de vie du centre ville** avec la contribution financière de la Ville.